

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/GEN/100
16 juin 2010

(10-3267)

Comité des obstacles techniques au commerce

SIXIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE SUR LES PROCÉDURES D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

22 JUIN 2010

Programme

Le Comité des obstacles techniques au commerce (le Comité OTC) est convenu en 1995 de tenir régulièrement, à raison d'une fois tous les deux ans, "des réunions des personnes chargées de l'échange de renseignements, y compris les responsables des points d'information et des notifications".¹ Ces réunions ont pour objet d'offrir aux Membres la possibilité de débattre de questions relatives à l'échange de renseignements et d'examiner périodiquement le fonctionnement des procédures de notification et des points d'information.

La sixième réunion extraordinaire se tiendra le **22 juin 2010** dans la salle CRI du Centre William Rappard, juste avant la réunion ordinaire du Comité OTC les 23 et 24 juin. Les discussions auront lieu dans le cadre de séances de groupe et porteront sur les sujets indiqués dans le programme ci-joint. Les Membres, y compris les parties intéressées compétentes de leurs délégations, ainsi que les observateurs et les organismes pertinents à activité normative, sont invités à participer à cette réunion extraordinaire.²

Tous les Membres sont instamment priés de communiquer par fax ou par courrier électronique les noms des participants en poste dans leur capitale (autres que les personnes, dans le cas de pays en développement Membres, dont la participation est financée et dont le nom a déjà été communiqué à l'OMC). Il convient de communiquer ces noms à Mme Una Flanagan (adresse électronique: una.flanagan@wto.org, fax: +41 22 739 5620) et d'en envoyer copie à: bci@wto.org.

¹ G/TBT/1/Rev.9, page 30.

² Comme spécifié dans le Plan biennal d'assistance technique et de formation de l'OMC pour 2010, la participation d'un fonctionnaire chargé de l'échange de renseignements au sein de l'administration nationale d'un pays en développement Membre a été financée par l'OMC, au moyen du Fonds global d'affectation spéciale (WT/COMTD/W/170/Rev.1, page 56).

22 JUIN 2010

Inscription (08 h 30 – 10 heures)

1. Bonnes pratiques en matière de notification³ (10 heures – 11 h 15)

Dans le cadre du cinquième Examen triennal, les Membres ont souligné l'importance de la transparence dans les processus et procédures utilisés pour l'élaboration et l'application des règlements techniques et des procédures d'évaluation de la conformité. Dans la perspective d'aider les Membres à s'acquitter de leurs obligations de notification et d'identifier les meilleures pratiques en la matière, cette séance de groupe examinera notamment les moyens de faciliter la coordination interne pour que les obligations de notification prescrites par l'Accord OTC soient effectivement mises en œuvre. Les délégations suivantes ont exprimé leur intention d'échanger des données d'expérience dans ce groupe:

Modérateur: Xueyan Guo, Chine

- i) Canada (Andrea Spencer): Exemples de "bonnes pratiques" pour faciliter la coordination interne aux fins de la mise en œuvre effective des obligations prescrites par l'Accord OTC en matière de notification
- ii) Union européenne (Patricia McGinley): Efforts déployés par l'UE pour faciliter l'accès des pays tiers aux notifications de l'UE
- iii) États-Unis (Anne Meininger): Pratiques des États-Unis en matière de notifications OTC à l'OMC

2. Bases de données électroniques⁴ (11 h 15 – 13 heures)

Cette séance consistera en un échange de données d'expérience sur la manière dont l'utilisation des outils électroniques et des applications Web peut rendre les notifications plus transparentes et plus accessibles. Les délégations suivantes, ainsi que le Secrétariat, ont exprimé leur intention de contribuer à cette séance de groupe:

Modérateur: Juan Antonio Dorantes Sánchez, Mexique

- i) Chili (Carolina Ramirez): Portail Web du Chili sur les règlements techniques
- ii) Chine (XU Zhanju): Données d'expérience de la Chine en matière de traitement de l'information
- iii) Union européenne (Cyril Hanquez): Les outils électroniques de l'UE – une gestion plus efficace et une meilleure circulation des notifications OTC
- iv) Inde (Rajan Sudesh Ratna): Mise en place d'un portail OTC en ligne par le Centre d'études sur l'OMC, New Delhi

³ La section IV:B du document G/TBT/1/Rev.9 est particulièrement intéressante à cet égard, de même que les paragraphes 8 à 11 et 33 à 43 du document G/TBT/26.

⁴ Voir, en particulier, les paragraphes 31 et 41 d) du document G/TBT/26.

- v) Indonésie (I Nyoman Supriyatna): Système d'information sur les notifications – Données d'expérience de l'Indonésie
- vi) États-Unis (Anne Meininger): "Notify US"
- vii) Secrétariat de l'OMC: Le système de gestion des renseignements OTC

3. **Fonctionnement des points d'information⁵ (15 heures – 16 h 30)**

Dans le cadre du cinquième Examen triennal, le Comité a insisté sur l'importance pour les points d'information de disposer d'une capacité opérationnelle et il a notamment recommandé que les pays en développement Membres identifient les difficultés qu'ils rencontrent en ce qui concerne la mise en place et le fonctionnement de leurs points d'information et indiquent la nature de l'assistance technique dont ils auraient besoin pour surmonter ces difficultés. Les Membres ont également souligné l'importance qu'il y a à renforcer le fonctionnement des points d'information. Cette séance de groupe sera pour eux l'occasion de discuter des moyens de rendre ce fonctionnement plus efficace. Il s'agira d'identifier les problèmes, mais aussi de déterminer les options susceptibles de les résoudre. Les délégations suivantes ont exprimé leur intention d'échanger des données d'expérience dans ce groupe:

Modérateur: Meike Wolf, Union européenne

- i) Brésil (Eduardo Trajano Gadret): Aider les PME brésiliennes à mieux comprendre les questions liées aux OTC
- ii) Paraguay (Ricardo Herreros Usher): Fonctionnement du point d'information OMC paraguayen et difficultés rencontrées en la matière
- iii) Turquie (Tarik Gencosmanoglu): Les problèmes rencontrés par le point d'information turc

4. **Transparence dans l'élaboration des normes⁶ (16 h 30 – 18 heures)**

Au cours du cinquième Examen triennal, le Comité a souligné combien il était important de faire preuve de transparence lors de l'élaboration des normes, aux niveaux national, régional et international. Il a plus particulièrement insisté sur le caractère essentiel de sensibiliser toutes les parties intéressées, y compris les PME, à l'importance de la participation aux activités de normalisation. Aussi bien l'Accord OTC (Annexe 3) que le travail des Membres au sein du Comité ont mis en évidence l'importance de la transparence dans l'élaboration des normes. Les délégations, les organisations ayant le statut d'observateur et/ou les organismes pertinents à activité normative suivants ont exprimé leur intention de contribuer à cette séance de groupe:

Modérateur: Michelle Cooper, Canada

⁵ La section IV:D du document G/TBT/1/Rev.9 est particulièrement intéressante à cet égard, de même que les paragraphes 53 et 54 et 59 d) du document G/TBT/26.

⁶ Voir le paragraphe 25 du document G/TBT/26. En outre, les paragraphes L à N du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes (Annexe 3 de l'Accord OTC), ainsi que le premier principe énoncé dans la Décision du Comité sur les principes devant régir l'élaboration de normes, guides et recommandations internationaux en rapport avec les articles 2 et 5 et l'Annexe 3 de l'Accord (2000) (G/TBT/1/Rev.9, page 40), présentent également un intérêt pour ce groupe.

- i) Égypte (Heba Hammad): Données d'expérience en matière de transparence dans l'élaboration des normes
 - ii) Union européenne (Georges Malcorps): Critères de l'OMC et élaboration des normes européennes
 - iii) Fidji (Seema Sharma): Procédures d'élaboration des normes: l'expérience des Fidji
 - iv) Nouvelle-Zélande (Craig Radford): Transparence dans l'élaboration des normes: données d'expérience de la Nouvelle-Zélande
 - v) CEI et ISO (Jonathan Buck): Comment l'ISO et la CEI font participer les secteurs public et privé pour assurer la transparence dans l'élaboration des normes internationales
 - vi) ASTM International (James A. Thomas): Prendre en compte la transparence et les principes de l'OMC pour la normalisation internationale – Approche mondiale d'ASTM International en matière d'élaboration de normes
-